

Article 21 du Règlement

Il y a tout lieu d'être fier de cette initiative qui aura sûrement des retombées économiques appréciables sur toute l'économie du Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS AU RÉGIME

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, tout le monde se rappelle que le gouvernement conservateur a mis sur pied une commission d'enquête qu'on appelait la Commission Forget et que six millions de dollars provenant des contribuables canadiens ont été dépensés pour faire une étude en vue de réformer l'assurance-chômage.

Deuxièmement, il y a eu un comité de députés représentant tous les partis qui ont travaillé le jour et le soir, et plusieurs personnes ont témoigné devant ce Comité et ont émis un rapport.

Monsieur le Président, je préviens le gouvernement et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Si demain ce gouvernement annonce le *statu quo* au niveau de l'assurance-chômage, ce sera le pire scandale, deux fois pire que celui des bottines du premier ministre, monsieur le Président, parce qu'il est important, et tout le monde est unanime, tant le monde patronal que syndical, il faut qu'il y ait des changements à l'assurance-chômage. On est contre l'annualisation de l'assurance-chômage, mais on est pour une amélioration du programme d'assurance-chômage pour protéger les travailleurs et travailleuses à temps partiel pour s'assurer que les gens qui touchent des indemnités à cause de maladie ou à cause de maternité ne soient pas pénalisés lorsqu'il y a un arrêt de travail. Monsieur le Président, c'est un avertissement au gouvernement. Demain, annoncez des modifications, sinon, c'est un scandale.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE LA POLICE

EXPRESSION DE L'ESTIME DES DÉPUTÉS POUR LES MEMBRES DES FORCES POLICIÈRES

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine de la police et je me fais un plaisir de prendre quelques instants pour exprimer, au nom des députés de la Chambre, toute notre estime pour les membres des corps policiers du Canada.

Plus la technologie et les communications se perfectionnent, plus les crimes ont tendance à devenir complexes et raffinés. Les forces policières du pays s'adaptent à ces changements en donnant à leurs membres l'occasion de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences et en mettant davantage à contribution les techniques modernes de lutte contre le crime.

Il est également nécessaire, toutefois, de mettre à jour notre droit pénal pour tenir compte des nouvelles formes de criminalité, des façons nouvelles de commettre des crimes traditionnels

comme le vol et la fraude et des conspirations criminelles complexes à l'échelle de la planète.

La Semaine de la police vient rappeler pertinemment à tous les députés que nous avons, à titre de législateurs, la responsabilité d'appuyer nos forces policières en leur fournissant les instruments qui leur permettront de lutter efficacement contre des crimes de plus en plus complexes et raffinés tout en protégeant les libertés et les droits individuels des Canadiens.

Nous saluons donc aujourd'hui les corps policiers et les policiers du Canada.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a annoncé aujourd'hui une décision navrante concernant l'enseignement postsecondaire pour les Indiens. Cette décision ferme les portes de la formation postsecondaire aux étudiants autochtones qui y aspirent. Elle limite et restreint leur admission aux établissements d'enseignement postsecondaire. Le ministre n'a rendu publics que les nouveaux critères restrictifs de son gouvernement qui étoufferont les aspirations de nombreux étudiants autochtones à acquérir une formation et à obtenir un emploi.

La décision annoncée semble assurer aux étudiants présentement inscrits qu'ils continueront à recevoir de l'aide, mais ce n'est pas certain. Ceux dont l'inscription a été différée l'année dernière—et je signale que cela était attribuable au manque de fonds—sont eux aussi assurés d'une certaine aide, mais on n'examinera la demande d'inscription des finissants de l'école secondaire ou des étudiants adultes cherchant à s'inscrire pour la première fois que s'il reste des fonds dans le budget. C'est peu probable. La même chose s'applique aux étudiants qui veulent faire des études supérieures ou obtenir des grades universitaires en droit, éducation ou médecine.

● (1405)

Encore une fois, le gouvernement du Canada manque à son obligation et à ses responsabilités constitutionnelles envers les Indiens. Il s'y dérobe. Il y aura une forte réaction aux tentatives du ministre de limiter le rôle qui lui incombe pour ce qui est d'aider les étudiants étrangers à accéder à l'enseignement supérieur.

* * *

L'AVORTEMENT

LE 18^E ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA LOI

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, il y a dix-huit ans aujourd'hui que la loi actuelle sur l'avortement a été adoptée. Le 14 mai 1969, le Parlement se prononçait en faveur de la modification de l'article 251 du Code criminel, décision qui permet maintenant plus de 60 000 avortements chaque année. Au cours de ces 18 années, les hôpitaux canadiens ont pratiqué près de un million d'avortements.